

# Compte rendu de la réunion de Conseil Municipal du lundi douze novembre deux mille dix-huit.

L'an deux mille dix-huit, le lundi douze novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de VILLEDoux, dûment convoqué s'est réuni à la salle annexe de VILLEDoux, sous la présidence de Monsieur François VENDITTOZZI, Maire.

Étaient présents : Mesdames Corinne SINGER, Marie-Christine QUEVA, Isabelle BOURLAND, Stéphanie COLOMBIER, Dominique TEXIER et Messieurs François VENDITTOZZI, Daniel BOURSIER, David WANTZ, Jean-Philippe TOLEDANO, Thierry BARBIN, Jean-Paul BONNIN, Éric MONTAGNE et Bernard CHARRON.

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil étant composé de 18 membres.

Absents excusés : Delphine BOUCARD, Audrey VALLAT, Dominique VERGER

Absents avec pouvoir :

Jean-Luc BARRE donne pouvoir à François VENDITTOZZI

Catherine DENEUVE donne pouvoir à Corinne SINGER

Jean-Paul BONNIN a été élu secrétaire de séance.

---

## Ordre du jour

### Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 8 octobre 2018

1. Délibération d'approbation de la modification des statuts de la Communauté de Communes Aunis Atlantique visant la modification de la compétence « Enfance-Jeunesse-Éducation » pour plus de lisibilité et la modification de l'intérêt communautaire de la compétence « Construction, aménagement, entretien et gestion des équipements sportifs et d'intérêt communautaire »
2. Délibération d'ouverture d'une procédure de MAPA pour « Approvisionnement et assistance technique pour la restauration scolaire »
3. Délibération autorisant la décision budgétaire modificative permettant d'effectuer les écritures comptables suite à la perte du copieur REX ROTARY déposé dans les entrepôts de LBS.
4. Délibération approuvant le Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics de la commune de VILLEDoux
5. Délibération autorisant la demande de subvention au titre de l'année 2019 concernant la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour l'aménagement de la rue du Soleil Couchant dans le cadre de la « mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics »
6. Questions diverses

~\*~\*~\*~\*~\*~\*~\*~\*~\*~\*~\*~\*~\*~\*~\*~\*

Le conseil municipal approuve le compte-rendu de la réunion du 8 octobre 2018 à l'unanimité.

Jean-Paul BONNIN est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le Maire annonce avoir reçu un courrier de demande de démission de Madame Marie-

Louise PINEAU et précise qu'après s'être entretenu avec elle, le courrier a été transmis à la Préfecture.

## **1. Délibération d'approbation de la modification des statuts de la Communauté de Communes Aunis Atlantique visant la modification de la compétence « Enfance-Jeunesse-Éducation » pour plus de lisibilité et la modification de l'intérêt communautaire de la compétence « Construction, aménagement, entretien et gestion des équipements sportifs et d'intérêt communautaire »**

### Débat :

*Monsieur le Maire explique que vu les modifications réglementaires, il va régulièrement être nécessaire de voter des modifications de statuts de la communauté de communes Aunis Atlantique.*

*Madame SINGER s'inquiète de la mise en place d'un terrain en gazon synthétique sur la commune de Courçon mais surtout concernant le matériau qui sera utilisé comme sous couche. Elle espère que l'utilisation de substrat synthétique sera exclue.*

*Monsieur le Maire répond que lors du conseil communautaire Monsieur le président de la CdC a insisté sur l'importance du choix de la maîtrise d'œuvre pour respecter une charte avec des matériaux respectueux de l'environnement.*

*Plusieurs conseillers présents s'inquiète de l'éloignement de la structure par rapport aux potentiels utilisateurs. Ils ajoutent que le problème de mobilité pour un grand nombre de communes de la CDC doit être pris en compte dans de futurs projets de l'intercommunalité.*

### *DELIBERATION*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération de la Communauté de Communes Aunis Atlantique en date du 26 septembre 2018, votant à l'unanimité la modification de ses statuts visant la modification de la compétence « Enfance-Jeunesse-Éducation » pour plus de lisibilité et la modification de l'intérêt communautaire de la compétence « Construction, aménagement, entretien et gestion des équipements sportifs et d'intérêt communautaire ».

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de la politique de soutien à la politique familiale, la caisse d'allocations familiale contribue au financement aux structures d'accueil de petite enfance, aux accueils collectifs de mineurs et aux accueils pour la jeunesse de toute sorte mais qu'il convient pour la communauté de communes Aunis Atlantique de clarifier la répartition des compétences entre communauté de communes et communes membres. Aussi il est proposé les modifications statutaires au niveau de la compétence facultative « Enfance-Jeunesse-Éducation » suivantes :

- ajout d'un paragraphe « Politique éducative locale : coordination globale de la politique petite enfance, enfance et jeunesse à travers la signature du contrat Enfance Jeunesse et du Projet Éducatif Local »
- à la fin du paragraphe « Enfance-Jeunesse » ajout de l'item « soutien aux actions d'aide à

la parentalité »

- au début du paragraphe « Enfance-Jeunesse » suppression de l'item « l'accueil des 12-18 ans : soutien à la création, l'aménagement et la gestion des structures d'accueil des adolescents »

- au début du paragraphe « Enfance-Jeunesse » ajout de l'item « organisation, gestion et encadrement d'activités pour l'enfance et la jeunesse rattachables aux compétences exercées par ailleurs par l'EPCI (environnement, sport, culture, transition énergétique...) ou d'intérêt communautaire »

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de la politique de promotion de la pratique sportive sur le territoire de la communauté des communes Aunis Atlantique et du projet de créer un plateau sportif constitué d'une piste d'athlétisme et d'un terrain multisports en gazon synthétique à Courçon, il convient de modifier l'intérêt communautaire de la façon suivante :

- ajout dans le paragraphe « 4° développement et aménagement sportif et culturel de l'espace communautaire » de l'équipement « plateau sportif à usage mixte (collège et associations) sur l'emprise foncière de la communauté de communes Aunis Atlantique »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve les modifications des statuts proposée par la Communauté de Communes Aunis Atlantique, tels qu'exposées ci-dessus,

- charge Monsieur le Maire de transmettre cette délibération au représentant de l'État et au Président de la communauté de communes Aunis Atlantique et d'accomplir toutes les formalités requises au titre de ce transfert de compétence.

## **2. Délibération d'ouverture d'une procédure de MAPA pour « approvisionnement et assistance technique pour la restauration scolaire »**

Débat :

*Monsieur le Maire explique que suite à une erreur de lecture du contrat en cours, il est apparu que l'échéance du marché de restauration finissait fin 2018. Il annonce donc qu'il est indispensable dans lancer une nouvelle procédure de marché public concernant la restauration collective. Monsieur le Maire précise que le cahier des charges a été révisé avec intégration des produits jetables et certains produits d'entretien mais aussi la gestion des déchets.*

*L'ouverture des plis est prévue le vendredi 30 novembre 2018 à 15h00.*

### *DELIBERATION*

Vu le code des marchés publics, notamment l'article 28 définissant les marchés à procédure adaptée,

Monsieur le Maire explique que le marché signé avec la société RESTORIA arrive à son terme le 31 décembre prochain et qu'il convient donc de relancer une procédure de marché public concernant un lot intitulé « approvisionnement et assistance technique pour la restauration scolaire »

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à ouvrir une procédure de marché à procédure adapté (MAPA) avec appel d'offres restreint.

Après en avoir délibéré et par les délégations qui ont été confiées à Monsieur le Maire par délibération en date du 28 mars 2014, le Conseil Municipal l'autorise l'unanimité :

- à lancer une procédure de marché à procédure adaptée avec un appel d'offres restreint pour un lot intitulé « approvisionnement et assistance technique pour la restauration scolaire »

### **3. Délibération autorisant la décision budgétaire modificative permettant d'effectuer les écritures comptables suite à la perte du copieur REX ROTARY déposé dans les entrepôts de la société LBS**

#### Débat :

*Monsieur le Maire donne l'explication de la perte de l'ancien copieur qui se trouvait à la mairie et qui était en dépôt dans les entrepôts de la société LBS en attendant la fin du contrat et sa restitution à la société REX ROTARY. Cette perte engendre des frais de non restitution de matériel qui seront remboursés par la société LBS mais qui nécessite une écriture comptable dépense/recette s'équilibrant.*

#### DELIBERATION

Considérant le copieur de marque REXROTARY dont le contrat arrivait à échéance au mois de juin 2018 déposé dans les entrepôts de la société LBS,

Considérant la perte par cette dernière et son impossibilité à le restituer,

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à effectuer une modification budgétaire qui traduira la dépense exceptionnelle du remboursement à la société REXROTARY et la recette exceptionnelle en contrepartie :

Dépenses		Recettes	
Article	Montant	Article	Montant
678 : charges exceptionnelles	3 240,00	7788 : produits exceptionnels	3 240,00
Total dépenses	3 240,00	Total recettes	3 240,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- autorise la décision budgétaire modificative n°3 telle que présentée ci-dessus,  
- dit que le budget global de fonctionnement de la commune de VILLEDoux reste inchangé

### **4. Délibération approuvant le Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics de la commune de Villedoux**

#### Débat :

*Madame SINGER rappelle que le Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE) initial avait été fait grâce aux documents de la DDE gracieusement mis à disposition de la commune. Monsieur le Maire ajoute que le premier plan avait été établi par Madame SINGER et Monsieur WIEDEMANN, alors conseiller municipal.*

*Monsieur le Maire explique que le PAVE actualisé est une pièce constitutive impérative de certains*

*dossiers de demandes de subventions et notamment de la DETR.*

*Madame SINGER ajoute que ce document est également important pour le diagnostic communal des zones accessibles aux PMR (cheminement doux...)*

*Monsieur CHARRON s'exprime en tant que membre de la commission accessibilité de la CdC et souhaite saluer le travail fait sur la commune car certaines communes sont au point mort. A VILLEDoux, la circulation est facile, sécurisée et adaptée aux différents handicaps.*

## *DELIBERATION*

Vu la loi du 11 février 2005,

Vu le décret n° 2006-1657 du 21 décembre 2006 relatif à l'accessibilité de la voirie et des espaces publics,

Vu le décret n° 2006-1658 du 21 décembre 2006 relatif aux prescriptions techniques pour l'accessibilité de la voirie et des espaces publics,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Considérant le Plan d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE) de la commune de Villedoux approuvé par délibération du conseil municipal en date du 27 juin 2011,

Compte tenu de la création de nouveaux lotissements, des travaux PMR déjà effectués, ce dernier a été actualisé et est mis à l'approbation du Conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- approuve le Plan d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics de la commune de VILLEDoux

- autorise Monsieur le Maire à mettre en œuvre ce plan et appliquer les dispositions législatives et réglementaires qui s'y rapportent

### **5. Délibération autorisant la demande de subvention au titre de l'année 2019 concernant la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et la Dotation de Soutien à l'Investissement (DSIL) pour l'aménagement de la rue du Soleil Couchant dans le cadre de la « mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics »**

#### Débat :

*Monsieur le Maire explique que la demande de subvention ayant été refusée en 2018, il convient de redéposer en intégrant l'actualisation de l'estimation des travaux.*

## *DELIBERATION*

Monsieur le Maire explique que dans le cadre d'un village coupé par une voie de circulation d'importance, permettre la mobilité de l'ensemble de la population vers les services publics, les commerces et les services à la personne est une priorité.

Il ajoute que les 1ères actions de la commune de Villedoux ont concerné l'accès aux commerces et aux services publics par l'aménagement de 3 rues du centre bourg.

L'aménagement de la rue du Soleil Couchant est la phase complémentaire qui permettra de raccorder les nouveaux lotissements à l'ensemble des services publics et des commerces. Monsieur le Maire explique que les travaux d'aménagement dont le coût prévisionnel est de 283 060€ HT peuvent bénéficier d'aides sous forme de subventions auprès de l'État et du Conseil Départemental aux conditions suivantes :

- travaux entrant dans le cadre des opérations d'accessibilité des personnes à mobilité réduites et de sécurité routière subventionnés au titre de la DETR (Dotation d'Équipements des Territoires Ruraux) et de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local)
- travaux de réhabilitation et d'amélioration de la qualité environnementale (accessibilité PMR et voies piétonnes) subventionnés au titre du Fonds de revitalisation des centres bourgs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- de déposer les demandes de subventions concernant l'opération d'aménagement « Rue du Soleil Couchant » suivantes :
  - DETR (Dotation d'Équipements des Territoires Ruraux) et DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) auprès de la Préfecture de la Charente Maritime
  - Amendes de police-répartition 2018 auprès du Conseil Départemental de la Charente Maritime
- d'adopter le plan de financement suivant :

<b>Plan de financement prévisionnel</b>				
<b>Financeurs</b>	<b>Sollicité ou acquis</b>	<b>Base subventionnable</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Taux intervention</b>
DETR	sollicité	283 060,00 €	113 224,00 €	40%
DSIL	sollicité	283 060,00 €	84 918,00 €	30%
Conseil départemental	acquis	50 000,00 €	20 000,00 €	40% de la base
<b>Sous-total</b>			<b>218 142,00 €</b>	77%
<b>Autofinancement</b>			64 918,00 €	23%
<b>Coût HT</b>			<b>283 060,00 €</b>	100%

## **6. Questions diverses**

1- Monsieur le Maire explique avoir été démarché par la société Edipublic pour l'installation d'un planimètre au niveau de l'entrée de la zone artisanale. Monsieur WANTZ n'est pas spécialement pour cette pollution visuelle.

2- Monsieur le Maire salue la qualité de l'éclairage de la commune avec les équipements en led.

3- Monsieur BOURSIER explique que l'éclairage est coupé à minuit et demande si la coupure peut être à 23h30 (communication dans Villedoux-infos)

4- Madame COLOMBIER explique que lors de la dernière réunion du CIAS il a été proposé une mutuelle ouverte aux habitants à condition que la commune adhère au processus

5- Monsieur le Maire explique que la loi sur la mobilité implique que le gouvernement transmette la compétence « transports » aux EPCI. Monsieur le Maire souhaite que le conseil adopte une motion soutenant ce transfert vers les EPCI pour une gestion plus en adéquation avec les besoins mais aussi avec une possibilité de coopération avec les autres EPCI voire avec le SCOT.

6- Monsieur BONNIN remercie la commune pour le prêt de la salle des fêtes lors de la réunion des anciens avec un discours de Madame SINGER qui a annoncé qu'un espace de la commune porterait le nom de Mme DREJA.

7- Madame SINGER salue la participation des enfants de l'école lors de la lecture des noms des morts pour la France lors de la cérémonie du 11 novembre. Monsieur le Maire ajoute sa fierté de voir que les enfants protègent et défendent la fresque qui est leur œuvre. Il remercie tous les participants à cette cérémonie de commémoration et de transmission entre générations.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22:00*

VENDITTOZZI François – Maire	SINGER Corinne – Adjointe au Maire
BOURSIER Daniel –Adjoint au Maire	QUEVA Marie-Christine – Adjointe au Maire
WANTZ David – Adjoint au Maire	TOLEDANO Jean-Philippe – Conseiller municipal
BOURLAND Isabelle – Conseillère municipale	BARBIN Thierry – Conseiller municipal
COLOMBIER Stéphanie - Conseillère municipale	MONTAGNE Éric – Conseiller municipal
BONNIN Jean-Paul – Conseiller municipal	CHARRON Bernard – Conseiller municipal